

Un premier coût estimé à 430 millions d'euros

© 25/06/2018 |  Terre-net Média

Les inondations et orages qui ont frappé la France à la fin mai et au début juin ont occasionné 214 000 sinistres pour un coût estimé de 430 millions d'euros, a annoncé lundi la Fédération française de l'assurance (FFA).

Ces **orages de grêle et pluies violentes** qui se sont abattus entre le 25 mai et le 14 juin sur une grande partie de la France « se sont caractérisés par leur durée, leur étendue géographique et la diversité des dégâts » qu'ils ont occasionnés, indique la fédération dans un communiqué.

Outre les « inondations, coulées de boue, dommages électriques, impacts sur les carrosseries, pertes d'exploitation », les agriculteurs ont été « particulièrement touchés », **les orages de grêle** ayant « détruit plusieurs milliers d'hectares de vignes ». « Les pluies torrentielles ont généré un excès d'eau dans les parcelles, affectant principalement les grandes cultures (colza, blé, orge) », est-il aussi précisé.

Les assureurs rappellent que les sinistres concernant les dommages aux biens sont couverts par les contrats d'assurance de dommages et par la garantie dommages tous accidents du contrat d'assurance auto. Les dommages agricoles sont eux couverts par les contrats multirisques climatiques sur récoltes (MRC) et les contrats grêle.

Par ailleurs, les assureurs travaillent « actuellement avec le gouvernement à une modernisation du **régime des catastrophes naturelles** », souligne Bernard Spitz, président de la FFA, afin de « développer la culture de la prévention, de généraliser la prise en charge des frais de relogement, de simplifier le mode de fonctionnement des franchises pour les particuliers et de les plafonner pour les professionnels ».

Des propositions devraient être finalisées d'ici la fin de l'année, indique le patron du secteur, cité dans le communiqué.